

Un CSAL-FS s'est tenu le 17 mars 2026, la CFTC DGFIP du Loir et Cher était présente et a approuvé le procès verbal du csal-fs du 10/09/2025.

#### **I) Point activité inspecteur santé, sécurité au travail :**

M. Chasseray, a présenté le bilan des activités ISST pour 2025. Mme AGATI, APMP, précise que pour sa part, elle travaille pour la Creuse en plus des autres départements de la région centre.

Concernant les budgets formations pour 2026, les crédits devraient arriver courant mars. En 2025, le budget formation a été utilisé en totalité.

Cette année, 4 sessions de premier secours sont prévues pour les équipiers de première intervention, pour les chefs et les adjoints, 2 à Blois, 1 à Romorantin, 1 à Vendôme.

L'ISST indique qu'il va continuer des formations sur l'amiante à l'attention des différentes directions dont il s'occupe.

**La CFTC DGFIP locale a demandé des précisions sur l'amiante, pour l'ensemble des bâtiments des finances publiques. La direction a indiqué que le Diagnostic technique amiante était mis à jour tous les 3 ans et M. Chasseray précise qu'il a accès à une médiathèque qui pérennise ces informations. Le BIL indique qu'il a une cartographie très précise du bâtiment.**

#### **II) Rapport de visite :**

- **La visite de Romorantin** a été effectuée, le 26/09/2025 avec le Dr Cabrol, l'assistant de prévention et l'assistante sociale.

Elle a donné lieu à 65 recommandations. Par exemple, suppression de la temporisation sur la centrale incendie, problème de l'atelier du gardien à côté de la chaufferie, problème d'étiquetage réglementaire sur les produits et manque de fiches de sécurité pour les personnels de ménage (à Romorantin, les personnels font partie de la DDFIP).

L'ascenseur en panne, le registre pour le public n'existe pas, cette remarque avait déjà été faite en 2022.

Le rapport a été transmis le 27 octobre 2025, la réponse de l'administration est attendue dans les 6 mois.

L'ISST indique qu'on aura les réponses lors d'une prochaine formation spécialisée et qu'il a commencé à recevoir des réponses de l'administration la semaine dernière, comme :

- ➔ la temporisation de l'alarme : changement de marché en cours.
- ➔ L'atelier : vu avec le gardien pour le déménager
- ➔ Les produits inflammables ont été évacués.
- ➔ Pour les étiquettes des produits ménagers : c'est en cours avec les femmes de ménage.
- ➔ De plus, dans le cadre du plan prévention, des fiches ont été rédigées pour les femmes de ménage.
- ➔ Pour l'ascenseur : la levée des observations est prévue le 20 mars 2026
- ➔ Pour le registre du public, l'achat est en cours.

L'ISST indique qu'il faut être attentif au nettoyage des fontaines à eau et que le nettoyage des sèche mains doit être quotidien.

#### **-Sur le site de Vendôme :**

Pour les escaliers, l'assistant de prévention indique que des nez de marche anti-dérapants présents sur les escaliers de Blois sont prévus à Vendôme.

**Pour la CFTC DGFIP locale, il est indispensable que les recommandations de l'ISST soit suivies et effectuées rapidement pour préserver les conditions de vie au travail des agents.**

### III) Prévention des risques suicidaires :

En 2025, 19 agent(e)s ont attenté(e)s à leurs vies et autant de tentatives de suicides ont été enregistrées. Depuis, la DGFIP a rappelé la mise en place d'outils pour prévenir les risques suicidaires comme le Document Unique Evaluation des Risques Professionnels, les Tableaux de veille sociale, Registre de santé et sécurité au travail, l'observatoire interne... Et des nouveaux comme signalfip ou des formations sur la santé mentale qu'on peut trouver actuellement sur Mentor.

Au niveau local, certaines actions demandées par la centrale, sont déjà engagées. Des espaces de discussion sont couplés avec le DUERP ce qui signifie que le Chef de service ou l'adjoint présentera le DUERP de cette année sous l'angle de la prévention des risques suicidaires en incluant une réflexion sur le télétravail.

**La CFTC DGFIP Locale a demandé si le bilan serait présenté aux organisations syndicales.** La direction a confirmé la présentation du bilan aux représentants élus en csal-fs.

Concernant la formation 1<sup>er</sup> secours en santé mentale, la direction est toujours en attente du marché.

Le webinaire santé mentale sera en ligne sur le nouvel ulyse 41 ( prévu le 23 mars)

**La CFTC DGFIP loir et cher a exposé la problématique des e-formation, proposées sans espace adéquat ( salle informatique) en présentiel, sur site. La direction indique que les agents peuvent demander des casques anti bruit.**

### IV) Eau chaude :

**La CFTC DGFIP locale est intervenue à la demande des agents concernant les points d'eau chaude dans les bâtiments.**

La direction a répondu que la centrale préconise de laisser un point d'eau chaude par étage et qu'actuellement, dans le département, elle a été rétablie partout.

L'ISST précise que le Code du travail spécifie qu'il faut un point d'eau chaude pour 10 travailleurs.

### V) Fiches de signalement et accident de service :

Un signalement a été fait au procureur le 5 mars concernant 3 lettres d'injures et de propos racistes écrites par la même personne.

Une chute dans les escaliers à Vendôme a été recensée. Des nez de marche anti dérapant sont prévus.

**La CFTC DGFIP du Loir et cher espère que cela sera fait rapidement.**

**VI) Budget 2026 :** les devis seront envoyés par mail aux élus du CSAL-FS. Aussi, l'obligation de recourir aux marchés publics a été rappelé. La fin de gestion est prévue le 18 novembre 2026. Le montant prévisionnel n'a pas été défini.

### VII) Visites de la formation spécialisée pour 2026:

La visite du SIP de Blois est prévue pour 2026.

### VIII) Questions diverses :

**La CFTC DGFIP du Loir et Cher est revenu sur la caméra en panne, depuis septembre 2025 à la caisse des amendes en insistant sur les problématiques engendrées.** La direction a indiqué que la réparation serait longue à obtenir, suite à un problème de logiciel et à l'obligation de passer par un marché.

**Pour la CFTC DGFIP du 41, il s'agit avant tout d'une urgence en lien avec la protection des agents concernés et demande à ce que ce soit effectué en priorité.**